

1976-2001: 25 anes d'impunité

La vérité ébranle.

**Par Laura Bonaparte,
Association des Mères de la Place de Mai -
Linea Fundadora.**

Les premières à se mobiliser contre les disparitions furent des mères qui se réunissaient chaque semaine sur une place de Buenos Aires. Elles devinrent les «Mères de la Place de Mai». L'une d'elles explique ici son combat.

A partir de 1955, au milieu des massacres et des fusillades, une prohibition inédite est apparue en Argentine: la prohibition des mots. Seul le coup d'Etat militaire, absolument illégal, justifia les tueries et les exécutions. Il n'y a jamais eu de morts lors du bombardement de la Place de Mai, bondée de manifestants mais vide, car les noms des hommes, femmes et enfants présents ne furent jamais rendu public. Il y eut une infinité de témoignages, mais aucun témoin: le bombardement de la manifestation de la Place de Mai resta absent des livres d'Histoire pendant de longues années. On passa sous silence un mot et avec lui tout ce qui était en relation avec ce fait historique que les mois nommaient. La, parole a disparu.

"Disparu" est d'ailleurs le terme créé par les forces armées et ses complices pour dénommer la détention, l'appropriation illégale de personnes, qu'ils menèrent en route impunité depuis bien avant 1976. Une fois au pouvoir, les forces armées manipulèrent la justice et le trésor public, assassinèrent leurs opposants politiques et mentirent sur leurs crimes. Ce comportement aberrant, sans jugement ni punition a créé le monstre de l'impunité historique. La justice a disparu. Le savoir a disparu. Seules subsistent des questions sans réponse.

L'impunité a, d'autre part, façonné de différentes

manières la subjeccivité des habitants de ce pays. L'impossibilité de témoigner de la cruauté humaine a des effets désastreux sur l'éducation et la politique. Elle s'oppose à la construction collective de l'Histoire. Il n'existe que la version officielle. Mais comment juger un acré si aucun corps ne prouve le crime ?

Pourtant, ils déchirèrent les familles, s'appropriant illégalement leurs membres: les "disparus" de la terminologie des génocidaires,

"Nous étions des mères"

L'impunité fait son lit de l'indifférence. La vérité ébranle. Nous étions des mères. Aujourd'hui, nous sommes uniquement les mères d'enfants encore en vie par des circonstances qui n'ont rien à voir avec une quelconque pitié des génocidaires ou avec la supposée générosité de la hiérarchie ecclésiastique. Notre vision du futur est habitée par le désir d'une justice légale et sociale. Et la vérité est indispensable à une véritable justice, même si elle fait mal. Il n'est cependant pas facile de faire éclater la vérité. En outre, celle-ci ne sera jamais complète. Cependant, c'est le caractère lacunaire de cette vérité qui nous pousse à la rechercher. C'est cela qui nous donne courage et qui rend les citoyens solidaires.

Sans justice, il n'y a pas d'accès à l'ordre symbolique. La justice ne doit pas seulement écouter la douleur, elle doit aussi juger et condamner celui qui en est la cause. Il ne suffit pas de nommer des juges, de produire des codes et des lois. Il faut aussi les mettre en pratique. L'impunité détruit les référents indispensables à la structuration d'une culture. A l'inverse, la justice conduit vers un ordre symbolique. Il est probable que notre pays n'a pas su construire une culture véritable des droits humains. C'est pour cela que l'impunité apparaît comme le plus grand facteur de "liquéfaction" de la société.

"Croire pour savoir" disait San Anselme. Et c'est parce que je crois que l'appropriation illégale de personnes existe que j'exige de savoir, que j'exige la vérité sur le destin de nos fils et de nos filles lors de procès publics dans des tribunaux nationaux et internationaux. Il est inexplicable que cette cruauté reste impunie. Cela serait un précédent difficile à outrepasser pour toute tentative de construction d'une communauté civilisée.

Mémoire et nom

La légalité de la fonction publique est un art en politique. Il est certain que la démocratie prend l'eau de toutes parts, mais c'est le devoir de tous et de toutes d'empêcher le naufrage. Malgré ses limites, nous

20030408-0004C-2

exigeons que justice soit rendue démocratiquement pour les 30 000 disparus de la dictature et les 500 personnes assassinées pendant la période démocratique.

Un goût amer nous est cependant resté dans la bouche lorsque nous avons réalisé que personne ne se sacrifierait pour l'amour de l'être humain. Et ce fut un dur apprentissage.

Le devoir de mémoire est ancestral car il est à la base des peuples, des nations, des personnes. La Bible, en plus d'être un livre fondateur d'une religion, est à l'origine d'un peuple et c'est pourquoi elle a pu être dispersée dans le monde sans perdre son identité. Toutes les religions ont leur livre sacré qui relate les événements, les noms, la généalogie. Ceux qui n'adhèrent à aucune religion ont aussi un livre qui remplit la même fonction: le registre de l'état civil. Celui qui n'est pas inscrit dans un temple ou un registre n'est pas né. Au contact avec l'autre, il faut avoir un nom pour être nommé et reconnu comme personne existante. Le nom témoigne de l'existence et au même titre, le corps, après la mort, conscrute la généalogie et fait partie de la société.

Lorsqu'on nous arracha nos enfants et qu'ils disparurent, le temps fut suspendu. Pour les Hébreux, le temps est sacré. La Torah parle d'un temps qui est l'Histoire et d'un temps présent qui peut se raconter seconde par seconde, qu'il soit cruel ou heureux. Le génocide, lui, est gardé loin de notre regard.

Que s'est-il passé à ce moment ? Où ? Une histoire véritable est nécessaire au savoir. Elle sera lue par d'autres et si elle est falsifiée, le développement éthique n'est pas garanti. L'histoire des forces armées en est un triste exemple avec son cortège de crimes niés dans le passé et le présent.

Seuls nos enfants nous donnent une existence lorsqu'ils peuvent nous appeler. Eux, ils ne peuvent plus le faire. Mais nous pouvons le faire pour eux. Et leurs compagnons d'école, d'université, de travail ou de quartier ainsi que les survivants qui les connurent peuvent parler à tous de cette multitude de noms. Personne ne peut faire disparaître ni leurs noms, ni leurs corps, parce que, toujours selon San Anselme, "l'inexistence n'existe pas".

Nous devons juger les personnes qui se sont appropriées la vie des membres de notre famille pour leur redonner un nom. Parce que leur nom est le symbole de leur existence sociale et historique. C'est leur donner à nouveau une existence en tant que personne. Parce que nous connaissons les conséquences désastreuses de

20-304 08-0004 d-2

penser les personnes comme des choses. Ce serait dévaloriser l'être humain, le réduire à une chose qui apparaît et disparaît.

[Source: Demain Le Monde, Bruxelles, Belgique, février 2001]

DDHH en Argentina



Este documento ha sido publicado el 14may01 por el Equipo Nizkor y
Derechos Human Rights